



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/2081 du 26 novembre 2021, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active indoxacarbe,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **TONEL***

*de la société* **TRIASEM**

*numéro de dossier* **n°2022-0396**

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active indoxacarbe par le règlement d'exécution (UE) 2021/2081 du 26 novembre 2021,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 19 mars 2022**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	TONEL
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle
<b>Titulaire</b>	TRIASEM Chemin des Gordins, BP 37, 16700 RUFFEC, France
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
Contenant	150 g/L - indoxacarbe
<b>Numéro d'intrant</b>	2120009
<b>Numéro de permis</b>	2120007
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	19/03/2022
Date limite pour la vente et la distribution	19/06/2022
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	19/09/2022

A Maisons-Alfort, le 28/02/2022

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)